

Après une longue bataille syndicale, nous avons le plaisir d'annoncer une victoire pour la CGT dans son ensemble et pour le syndicat CGT des laboratoires Pierre Fabre en particulier. En effet, grâce à notre persévérance et à notre détermination, la jurisprudence de la loi européenne permettant de récupérer les jours de congés acquis pendant les périodes de maladie est désormais appliquée en droit français.

 **Cette avancée significative est le fruit de nos efforts concertés pour faire respecter les droits des salariés.**

Nous avons obtenu la confirmation que notre entreprise va procéder à la régularisation des salariés concernés. Ceux qui ont accumulé des jours de congés pendant leur arrêt maladie pourront être recrédités\*. A noter que ceux qui ont quitté l’entreprise depuis moins de 3 ans ont aussi droit à une rétroactivité (pour rappel rétroactivité jusqu’au 1/12/2009)

\**pour les périodes arrêts antérieures à 2014 c’est à vous de donner les éléments de paye*

Bien qu’il soit acté que la direction va agir pour régulariser la CGT Pierre Fabre reste bien entendu à votre disposition pour vous accompagner, si besoin, dans toutes les démarches nécessaires, répondre à vos questions.

 Si vous rencontrez des difficultés pour faire valoir vos droits ou pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous soutenir et veiller à ce que chaque salarié concerné puisse bénéficier de ce nouveau droit.

**Ensemble, continuons à défendre nos droits et à améliorer nos conditions de travail**

**LE SYNDICAT CGT LABORATOIRES PIERRE FABRE**

**Contacts : vos élus sur site où**

**Délégué syndicaux centraux :**

* **Frédéric Fabre 0608267605** **fredd.fabre@hotmail.fr**
* **Ludovic Poughon 0683532802** **ludopoughon@hotmail.fr**